

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 6 décembre 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents; Messieurs Jean-Guy Lavergne, Réal Lajeunesse, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Yvon Rivet

Autres présences; René Côté, Réjean Côté, Martine Duperré, Marc Émond, Roger Paradis, France Danis et Gaston Paradis

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-12-259

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec l'ajout suivant à

6.16; Souper de Noël pour les enfants

Adoptée à l'unanimité

2010-12-260

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 1^{er} novembre 2010

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 1^{er} novembre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-261

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 10961 au # 11003 pour un montant de 51,607.80 \$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 11004 au # 11069 pour un montant de 98,537.45 \$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-12-262

OFFRE DE SERVICES JURIDIQUES

CONSIDÉRANT QUE le conseil et l'administration municipale ont souvent besoin de renseignements et d'informations juridiques pour des cas spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE depuis juin 2006, la firme Dunton Rainville offre ses services à la municipalité aux coûts annuels de 1,500 \$;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu cette année deux offres de services soit; la firme Dunton Rainville au montant de 1,150 \$ et la firme Deveau, Bourgeois et Associés au montant de 1,000.00\$ pour les mêmes services;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Yvon Rivet propose et il est résolu de mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et Associés représentée Me Sylvain Lefebvre pour un service de consultations téléphonique pour l'année 2011 pour un montant de 1,000.00 \$.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-263

PUBLICITÉ 2010, TOURISME VALLÉE DE LA GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau prépare actuellement l'édition 2011 de ses outils promotionnels, « le Planificateur de séjour » ainsi que de la Carte vélo.

CONSIDÉRANT QUE ces outils de promotion sont devenus la référence officielle pour des milliers de touristes et d'excursionnistes qui visitent notre région chaque année.

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi le moyen idéal de faire connaître notre municipalité et ses attraits auprès d'une clientèle qui privilège notre magnifique coin de pays comme destination vacances;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée de la Gatineau nous propose un forfait spécial « publicité grand format » pour un montant de 790.00\$ pour une demie page excluant la carte vélo;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu de réserver le forfait spécial d'une demi-page aux coûts de 790\$ plus taxes dans le guide planificateur de séjour 2011 de tourisme Vallée-de-la Gatineau.

Il est entendu de demander que certaines photos soient enlevées et remplacées par d'autres.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-264

PUBLICITÉ RADIO CHGA FM.

CONSIDÉRANT QUE la radio CHGA FM a instauré des nouvelles normes au sujet de la publicité;

CONSIDÉRANT QUE la radio nous offre un forfait clé en main pour un montant de 1,260 \$ qui inclut des chroniques sur les attraits touristiques, six (6) souhaits des fêtes, vingt-cinq (25) banques de publicités, dix (10) avis publics, trois (3) chroniques, dix (10) annonces des événements de la municipalité, une entrevue de 10 minutes annuellement et un bandeau publicitaire;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accepter la proposition publicitaire « clé en main » de la radio communautaire CHGA pour un montant de 1,260 \$ plus taxes pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

DELAI AU PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 5 – DEMANDE
D'INTERVENTION DU MINISTRE RESPONSABLE DE LA
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de l'Autoroute 5 vers le nord, entre les municipalités de Chelsea et la Pêche représente un projet majeur de développement d'un axe routier nord-sud dans le sud de la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet vise à prolonger l'Autoroute 5 d'environ 10 km vers le nord et permettra d'assurer un lien efficace entre les municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais vers les centres-villes de Gatineau et d'Ottawa;

CONSIDÉRANT QUE ce rôle est difficilement assuré par la route 105 dans le secteur du projet, en raison des besoins et des exigences opérationnelles du réseau, principalement en ce qui a trait à la mobilité et à la sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la saturation de plusieurs tronçons de la route 105 a d'ailleurs incité le ministère des Transports à prolonger, dans les années 80 et 90, l'Autoroute 5 jusqu'au chemin de la Rivière dans la municipalité de Chelsea et à construire en 1993, plus au nord, le contournement de la localité de Wakefield dans la municipalité de La Pêche;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, il existe une discontinuité de 9 km (tronçons 1 et 2) en matière d'infrastructures autoroutières entre la fin actuelle de l'autoroute et le contournement du secteur de Wakefield;

CONSIDÉRANT QUE de plus, la route 105 possède, dans le secteur visé par ce projet, présente des caractéristiques déficientes liées à la géométrie et à la circulation en regard des besoins opérationnels;

CONSIDÉRANT QUE plus de 11 000 véhicules utilisent chaque jour cette portion de route;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau estime que le prolongement projeté de l'Autoroute 5 s'avère de la plus haute importance pour favoriser le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Capitale nationale (CCN), responsable de la gestion du Parc de la Gatineau a demandé l'arrêt des travaux pour des raisons environnementales, puisque le corridor projeté passe sur le territoire dudit parc, où près de celui-ci;

CONSIDÉRANT QU'IL est difficile de justifier la position de la CCN dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est prêt à poursuivre les travaux et que les budgets nécessaires à leur exécution sont déjà disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que les travaux se complètent.

CONSIDÉRANT QUE la MRC Vallée de la Gatineau demande l'appui des municipalités dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Serge Lafontaine, et il est résolu d'appuyer la M.R.C. Vallée de la Gatineau dans leur demande auprès du député de Pontiac et ministre responsable de la Commission de la Capitale nationale, monsieur Laurence Cannon d'intervenir auprès d'elle afin que la reprise des travaux de prolongement de l'Autoroute 5, reprenne sans délai.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-266 ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DU Canada;
DEMANDE D'APPUI POUR FAIRE AUGMENTER LE CRÉDIT D'IMPOT
SUR LE REVENU DES POMPIERS À 3000 \$

Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu unanimement

Que le conseil municipal de Montcerf-Lytton appuie la démarche entreprise par l'association des chefs pompiers du Canada dans le but de faire augmenter le crédit d'impôt fédéral offert aux pompiers volontaires à 3,000\$ par année afin d'aider au recrutement et à la rétention des effectifs des brigades des petites municipalités;

Que cette résolution soit acheminée au député de Pontiac
Monsieur Lawrence Canon.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-267 DÉFI EN PATINS

Monsieur Réal Lajeunesse propose et il est résolu de s'inscrire auprès de l'unité régionale des loisirs de l'Outaouais pour le Défi en patins de l'Outaouais 2010.

La journée sélectionnée sera le dimanche 16 janvier 2011 pour du patin, de la marche et de la glissade.

Monsieur Réal Lajeunesse sera responsable de l'activité.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-268 PUBLICITÉ BULLETIN PAROISSIAL

Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de renouveler la publicité dans le bulletin paroissial aux coûts de 200 \$ pour l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-269 APPUI AU VILLAGE DES AÎNÉS DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le village des Aînés de la Vallée de la Gatineau est un projet sans but lucratif situé dans la municipalité de Kazabazua ayant pour but de fournir logements et autres services aux personnes âgées des communautés mal desservies dans la MRC Vallée de la Gatineau et au-delà;

CONSIDÉRANT QUE la mission première est de construire un « village dans le village » qui offrirait des choix de soins adaptés au fil des années incluant des maisonnettes individuelles et appartements pour aînés autonomes, des appartements pour aînés ayant des besoins d'assistance ainsi que des soins à long terme et palliatifs;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des communautés avoisinantes seront les bienvenus en tant que résidents au village des Aînés de la Vallée de la Gatineau (VAVG) et pourront ainsi rester proches de leur famille et amis;

CONSIDÉRANT QUE les aînés en perte d'autonomie des communautés avoisinantes seront les bienvenus au VAVG :

CONSIDÉRANT QUE le projet de Kazabazua n'est aucunement en compétition, mais, complémentaire aux autres projets semblables dans les communautés voisines;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement proposé recevra aussi bien des résidents anglophones que francophones, un reflet de la culture et de l'ethnicité des communautés dans lesquelles il vient;

CONSIDÉRANT QUE les résidents des communautés avoisinantes trouveront une opportunité d'emplois au VAVG;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et il est résolu que le conseil municipal de Montcerf-Lytton appuie le village des aînés de la Vallée de la Gatineau dans leurs démarches pour obtenir des fonds pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-270

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER ;
EQUIPE DE BÉNÉVOLES DE LA HAUTE-GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de bénévoles de la Haute-Gatineau demande aux municipalités un soutien financier pour aider leur organisme;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour but d'offrir un service de transport d'accompagnement pour des raisons médicales seulement aux personnes âgées de 55 ans et plus et aux personnes démunies qui n'ont aucun moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2010 jusqu'à ce jour, 51 transports ont été effectués par l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande aux municipalités la somme de 500 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est conscient des besoins de l'organisme, mais beaucoup de demandes nous sont acheminées et notre budget est limité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'accorder la somme de 250\$ pour l'année 2011 et ce montant sera payé au début de l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-271

CLUB DE SKI ET PLANCHE DE LA HAUTE-GATINEAU; 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE le club de ski et planche de la Haute-Gatineau lance ses activités encore cette année pour une période de huit dimanches et offre aux jeunes de la municipalité entre 9 et 17 ans de s'inscrire à ses activités pour des coûts de 250.00 \$ pour le parent;

CONSIDÉRANT QUE comme par les années passées, le club de ski demande la participation de la municipalité pour le transport qui est évalué cette année à 70\$ \$ par enfant inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le club demande à la municipalité de prendre les inscriptions au bureau municipal et d'envoyer un chèque total pour l'ensemble des participants;

EN CONSÉQUENCE, Monsieur Réal Lajeunesse propose et il est résolu d'accepter de prendre les inscriptions au bureau municipal, mais il est entendu que le conseil participera pour un montant maximal de 50.00 \$ par enfant inscrit pour le transport au Mont-Ste-Marie

Adoptée à l'unanimité

2010-12-272 DÉMISSION DE POMPIER

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'accepter la démission de David Leduc en tant que pompier volontaire, car celui-ci ne demeure plus dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-273 RENOUVELEMENT DES ASSURANCES

Proposé par Monsieur Serge Lafontaine et il est résolu de renouveler nos assurances générales, responsabilités et véhicules avec la mutuelle des municipalités pour l'année 2011 pour un montant de 14,706 \$ incluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-274 AVIS DE MOTION

Un avis de motion est ici déposé par le conseiller Yvon Rivet afin de faire un règlement sur les modalités des taxes foncières municipales et des compensations.

2010-12-275 CALENDRIER 2011 DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL

Proposé par Monsieur Réal Lajeunesse et il est résolu que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront les lundis et mardis exceptionnellement et qui débiteront à 19.30 heures

Le 10 janvier	le 7 ^{er} février
Le 7 mars	le 4 avril
Le 2 mai	le 6 juin
Le 4 juillet	le 1 ^{er} août
Le mardi 6 septembre	le 3 octobre
Le 7 ^r novembre	le 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-276 DEMANDE D'ESTIMÉS POUR VÉRIFICATION COMPTABLE

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de demander des estimés pour la vérification comptable de l'année 2011.

Il est entendu que les demandes seront envoyées à François Langevin, comptable c.a. Janique Ethier, c.a. ainsi qu'à Dumoulin, Ethier et Lacroix

Adoptée à l'unanimité

2010-12-277 ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 2010-11-253

CONSIDÉRANT QUE le maire a mis son droit de veto sur la résolution # 2010-11-253 accordant le contrat à Monsieur Mario Forcier pour la confection de clôture sur le terrain du réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications et informations complémentaires reçues, les dimensions demandées et le prix n'étaient plus le même;

CONSIDÉRANT QUE l'hiver est arrivé et que ce n'est pas le bon temps pour installer cette clôture;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu d'annuler cette résolution et d'attendre au printemps 2011 pour redemander des estimés pour l'installation de cette clôture.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-278

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 2010-11-254

CONSIDÉRANT QUE le maire a mis son droit de veto sur la résolution # 2010-11-254 accordant le contrat à Monsieur Michel Gauthier pour la confection d'un nouveau site web pour répondre aux exigences de loi 76;

CONSIDÉRANT QUE suite à des négociations avec notre webmestre Monsieur Jacques-Yves Gauthier, celui-ci peut remodeler le site à notre convenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu d'annuler la résolution # 2010-11-254

Adoptée à l'unanimité

2010-12-279

CONTRAT AVEC JACQUES-YVES GAUTHIER; SITE WEB

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques-Yves Gauthier nous a fait une proposition pour le renouvellement de notre entente de service pour la réalisation et la gestion de la page web de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les modifications seront la construction de tous les onglets, réorganisation des liens de navigation de toutes les 69 pages du site, ajout des nouvelles pages et suppression des pages désuètes, ajout de tous les documents PDF (procès-verbaux, règlements, budgets, etc. pour un prix de 1500 \$

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion annuelle, le prix sera de 750 \$;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Gauthier nous confirme que le site nous appartiendra après la première année de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de renouveler notre entente de service pour le site web avec Monsieur Jacques-Yves Gauthier résident de la municipalité au prix de 750 \$ par année et de 1500 \$ pour la réorganisation.

Il est entendu que l'offre de service intégrale en date du 2 décembre 2010 fait partie de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-280

DEMANDE DE SUBVENTION SALARIALE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande de subvention d'aide à l'emploi pour engager une personne qui s'occupera des loisirs tels que la confection de la glace et le bon fonctionnement de la patinoire et autres travaux dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cet emploi est pour une période vingt-six semaines à trente-cinq heures par semaine au tarif horaire de 10.50\$;

CONSIDÉRANT QUE l'employé pourrait débuter le 13 décembre 2010 et terminer le 10 juin 2010.

EN CONSÉQUENCE , Monsieur Réal Lajeunesse et il est résolu de demander une subvention salariale à Emploi-Québec pour une personne pour une période de vingt-six semaines.

Il est entendu que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à ladite demande de subvention salariale.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-281

ENGAGEMENT DE JONATHAN RIVET

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a lancé un appel d'offres pour l'entretien de la patinoire ;

CONSIDÉRANT QUE quatre personnes ont déposé leur curriculum vitae;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche a rencontré trois des quatre candidats;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'embauche recommande Monsieur Jonathan Rivet ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Rivet est admissible à un projet de subvention salariale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et résolu d'engager Monsieur Jonathan Rivet pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2010-2011 et si notre demande de subvention salariale est acceptée et que Monsieur Rivet est admissible alors celui-ci sera engagé pour une période de vingt-six semaines à trente-cinq heures semaine à un taux horaire de 10.50 \$

Il est entendu que celui-ci s'occupera de la patinoire cet hiver et ensuite il effectuera divers travaux dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-282

CONCOURS DE DÉCORATIONS DE NOËL;

Monsieur Yvon Rivet propose et il est résolu d'inviter les contribuables à participer au concours municipal pour les décorations de Noël;

Quatre prix seront remis soit;

- 1^{er} prix; 100.00 \$ prix d'excellence
- 2 ième prix; 75.00 \$ pour la beauté
- 3 ième prix , 50.00 \$ plus originales
- 4 ième prix; 50.00 \$ coup de cœur du jury

Prix de participation de 25.00 \$

Il est entendu que le concours se déroulera du 6 décembre 2010 jusqu'au 22 décembre 2010 et les personnes devront s'inscrire au bureau municipal . Un comité de trois juges choisira les gagnants.

Les gagnants seront connus le 11 janvier 2011 lors de l'assemblée régulière du conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-283

ACHAT D'UN TRACTEUR À GAZON

CONSIDÉRANT QUE le tracteur à gazon est en très mauvais état;

CONSIDÉRANT QUE c'est le meilleur temps pour faire l'achat d'un nouveau à prix compétitif;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Jean-Guy Lavergne a magasiné chez les commerçants de tracteurs;

CONSIDÉRANT QUE Location Mont-Laurier Inc; a un tracteur à gazon en inventaire, celui-ci est de marque Huskavarna, 21 forces, hydrostatique avec quarante-six pouces de couteaux au prix de 1900 \$ plus taxes incluant une petite remorque;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu de faire l'achat de ce tracteur à gazon au prix de 1,900 \$ plus taxes. chez Location Mont-Laurier Inc.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-284

DEMANDE DE TOURS SUPPLÉMENTAIRES À PICANOC

CONSIDÉRANT QUE lors de l'assemblée régulière du 1^{er} novembre, le conseil demandait à la compagnie Picanoc de vérifier si la tour avait un problème de transmission;

CONSIDÉRANT QUE le technicien a rencontré la direction municipale et qu'après vérifications, il n'y a aucun problème à la tour;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens demandent à la municipalité de faire des pressions pour obtenir la haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la meilleure solution serait d'installer des tours de relais afin de pouvoir offrir ce service à plus de citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a des sites montagneux a suggéré pour l'installation d'au moins trois nouvelles tours de relais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et résolu de demander à la compagnie Picanoc.net de procéder à une étude afin d'installer trois tours de relais dans les secteurs suivants; chemin de Lytton, chemin de l'aigle et chemin du sixième rang

Adoptée à l'unanimité

2010-12-285

DEMANDE DE POMPIERS

Proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu d'envoyer une circulaire dans la municipalité pour demander des personnes pour devenir pompier volontaire de la brigade de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-286

RENOUVELEMENT DE CONVENTION AVEC POSTES Canada

CONSIDÉRANT QUE la convention de concession avec Postes Canada est échue depuis le 17 juillet 2010;

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada nous invite a renouveler cette entente;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de renouveler notre convention de concession avec Postes Canada pour le comptoir postal;

Il est entendu d'autoriser la directrice générale à signer ladite convention qui fait partie intégrante de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

Notes:

Résultat du déjeuner du maire au profit de Centraide;

102 déjeuners ont été servis le dimanche 5 décembre 2010 et 670 \$ ont été amassés pour Centraide.

Suite à la demande d'adhésion du portail « Québec municipal » au montant de 90.30\$, le conseil a refusé d'adhérer.

La maison de la famille de la Vallée de la Gatineau nous a déposé une demande d'entente pour le camp de jour municipal 2011. Notre coût serait de 2,300 \$. Le conseil a refusé cette demande, car seulement trois enfants ont participé en 2010, le conseil désire garder les fonds pour les loisirs municipaux.

Une demande d'aide financière est déposée par Soutien à domicile du CSSVG afin de défrayer les coûts pour les repas des usages ainsi que des bénévoles pour le souper de Noël, le conseil a refusé.

2010-12-287

REMERCIEMENTS

Le conseiller Jean-Guy Lavergne propose et il est résolu qu'une lettre de remerciement soit envoyée au club de l'âge d'or « Les joyeux Copains de Montcerf » pour leur aide lors du déjeuner au profit de Centraide.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-288

ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec la CROIX-ROUGE depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente prendra fin à la fin de l'année;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente stipule entre autres que;

La municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit;

2011; 125\$

2012; 150\$

2013; 150\$

CONSIDÉRANT QUE la CROIX-ROUGE désire renouveler l'entente pour une période de trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Lafontaine et résolu de renouveler notre entente avec la Croix-Rouge aux mêmes conditions et que ladite entente fait partie intégrante de ladite résolution.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-289

SOUPER DE NOËL POUR LES ENFANTS;

CONSIDÉRANT QUE le comité des citoyens organise le 18 décembre prochain un dépouillement d'arbre de Noël dans l'après-midi suivi d'un souper et d'une soirée dansante;

CONSIDÉRANT QUE et les profits réalisés seront versés pour la garderie scolaire de l'école Dominique Savio;

CONSIDÉRANT QUE plus de 65 enfants sont inscrits à ce dépouillement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Guy Lavergne et il est résolu que le conseil municipal de payer la somme de 4.00 \$ par souper pour les enfants de douze et moins présents au souper.

Adoptée à l'unanimité

2010-12-290

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.50 heures, Monsieur Réal Lajeunesse propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale